



CENTURY 21 Agence Fleurie
HONORAIRES DE VENTE - En date du 1er Janvier 2023

Prix de Vente Honoraires Inclus	Mandat « Simple » Sans exclusivité	Mandat « Confiance » Avec exclusivité
Inférieur à 80 000 €	10% avec un minima de 3900€ T.T.C	9% avec un minima de 3900€ T.T.C
De 80 001 € à 120 000 €	8.5%	7.5%
De 120 001 € à 260 000 €	8%	7%
De 260 001 € à 400 000 €	7%	6%
De 400 000 € à 600 000 €	6%	5%
De 600 001 € à 999 999 €	5%	4,5%
Au-delà de 1 000 000 €	4.5%	4%

Nous rappelons à notre aimable clientèle que les honoraires d'un agent immobilier ne sont dus qu'à la réalisation effective de la transaction. La remise d'une facture est obligatoire. Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contrairement signalée au mandat à la demande du vendeur et à titre exceptionnel.

HONORAIRES ACTE DE LOCATION D'HABITATION LOI 1989 ET MEUBLÉ :

Bailleur :

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL	12€ T.T.C par m²
HONORAIRES DE RÉALISATION D'ÉTAT DES LIEUX	3€ T.T.C par m²
<u>RÉMUNÉRATION TOTALE À LA CHARGE DU BAILLEUR</u>	Un mois de loyer charges comprises en ce inclus les 12€ T.T.C par m² de surface habitable pour les honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail et les 3€ TTC par m² de surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux.

Locataire :

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL	12€ T.T.C par m²
HONORAIRES DE RÉALISATION D'ÉTAT DES LIEUX	3€ T.T.C par m²

HONORAIRES DE LOCATION DE PARKING/BOX : Forfait de 300€ T.T.C (À partager 50% locataire – 50% bailleur)

HONORAIRES DE LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX :

LOCAUX COMMERCIAUX : 10% du loyer annuel hors charges